

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINÉSITHÉRAPIE DU SYSTÈME LOCOMOTEUR 4			
Code	PAKN2B77KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Matthieu PESTIAUX (matthieu.pestiaux@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours théorique de mécanothérapie vise à intégrer les cours de mécanique et de biomécanique dans la compréhension et la conception de montage simple et complexe à visée thérapeutique. Il élabore les bases nécessaires à une pratique clinique, principalement à visée articulaire et musculaire.

Le cours pratique de mécanothérapie demande à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques acquises pour réaliser des montages de mécanothérapie adaptés à des situations cliniques précises. Il est aussi l'occasion de développer une vision en 3 dimensions de l'application des forces mécaniques sur le patient.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

Acquis d'apprentissage visés

Le but de l'activité d'apprentissage est de permettre à l'étudiant de réaliser et d'expérimenter des montages de mécanothérapie. L'étudiant sera amené à réfléchir sur les situations cliniques et les pathologies qu'il rencontrera en stage et en pratique professionnelle.

Cette activité contribue au développement des compétences suivantes :

- 1.6 : Exercer son raisonnement scientifique
- 4.4 : Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 6.3 : Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

Ainsi que les Acquis d'Apprentissage suivants :

Au terme de l'A.A., l'étudiant comprendra et sera capable d'utiliser les bases théoriques de la mécanothérapie afin d'élaborer un traitement de mécanothérapie

Au terme de l'A.A., l'étudiant doit être capable, de réaliser des montages simples ou complexes adaptés au

patient et à sa pathologie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B77KINA Kinésithérapie du système locomoteur 4

14 h / 2 C

Contenu

Cours magistraux de théorie de la mécanothérapie

- Introduction
- Bases de la mécanothérapie
 - Généralités
 - Eléments de physiologie neuromusculaire
 - Physique mécanique: application à la mécanothérapie
 - Bilan articulaire
 - Bilan musculaire
- Mécanothérapie appliquée
 - Principes généraux en rééducation articulaire et musculaire par la mécanothérapie
- Synthèse et conclusion

Mise en situation clinique et présentation de cas cliniques

Exercices nombreux et variés d'élaboration de montages de pouliothérapie

Visualisation et explication des contraintes et facilitations du montage sur le cobaye

Démarches d'apprentissage

Cours théorique, illustré par des situations cliniques simples.

Réalisation pratique des montages de mécanothérapie à orientation clinique :

Suspension, stabilisation

Mobilisation auto-passive

Renforcement musculaire analytique concentrique

Renforcement musculaire analytique excentrique

Renforcement fonctionnel et traction

Dispositifs d'aide à la réussite

Le cours théorique est basé sur des exemples de pathologies courantes et sur des ouvrages de références consultables à la bibliothèque de la HELHA.

Les cours pratiques font l'objet d'une répétition des gestes techniques sur différents cobayes. Ce dispositif incite l'étudiant à prendre conscience des singularités et de l'adaptation nécessaire à chaque patient.

De plus, des démonstrations sont réalisées lorsque la situation le nécessite, et une séance de révision est planifiée avant l'examen.

Ouvrages de référence

B. GRUMLER: Suspensionothérapie et pouliothérapie, Guide pratique - Editions Sauramps médical.

C. LARUELLE et C. CHARLES, Mécanothérapie pratique, Précis pratique de rééducation - Editions Frison-Roche.

J. Dumoulin, G. de Bisschop, B. Petit, L. Clauses, Précis de Mécanothérapie - Editions Maloine.

Supports

Le cours théorique est dispensé à l'aide d'un support informatique (Power Point) mis à la disposition des étudiants.

Les cours pratiques sont basés sur une liste non exhaustive de montage courant de mécanothérapie.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation intégrée de la théorie et de la pratique lors d'un examen comprenant : des questions théoriques et la réalisation d'un montage de mécanothérapie.

Le déroulement de l'examen est le suivant :

L'examen comporte une partie "évaluation courte sur les connaissances de base" qui permet ou non d'avoir accès à la partie principale de l'examen.

Principe :

Pour la première partie, l'étudiant doit répondre à une ou plusieurs questions portant sur les connaissances de base incontournables du cours (par exemple, la décomposition vectorielle des vecteurs de force) qui sont précisées lors des cours.

S'il répond de manière satisfaisante ($>$ ou $=$ à 10/20), l'étudiant a accès à la partie pratique de l'examen. En fonction de son niveau de maîtrise de cette seconde partie, l'étudiant peut obtenir au total une cote entre 6 et 20/20.

S'il ne répond pas de manière satisfaisante ($<$ à 10/20), il n'a pas accès à la partie principale de l'examen et obtient une cote entre 1 et 5/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la $\frac{1}{2}$ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).